

Comité de suivi Affelnet

La réforme d'Affelnet-lycée à Paris : Bilan après deux ans

Pauline Charoussat
PSE

Julien Grenet
CNRS/PSE



Rectorat de Paris, 8 février 2022

Plan de la présentation

- Affelnet-lycée : principaux changements en 2022
- Bilan de la campagne d'affectation pour la rentrée 2022
- Évolution de la mixité sociale et scolaire
- Focus sur les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand
- Pistes de réflexion et recommandations

Note n°88

La réforme d'Affelnet-lycée à Paris : une mixité sociale et scolaire en forte progression dans les lycées publics



Notes IPP

n°88

Février 2023

Pauline Chamouet
Julien Givert

ISSN 1959-0199

www.ipp.eu



Chiffres des politiques publiques (CPP) a été créé par l'IPP et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique avec l'École d'Économie de Paris et le Groupe des études nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP est à la disposition des auteurs et des utilisateurs de données quantitatives des politiques publiques en répondant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économétrie.

À l'heure où le ministère de l'Éducation nationale réfléchit aux leviers qui pourraient être mobilisés pour faire progresser la mixité sociale et scolaire au collège et au lycée, la réforme de la procédure Ad'élève-lycée à Paris offre un exemple concret de mise en œuvre de cet objectif à grande échelle. À la rentrée 2021, cette procédure automatisée d'affectation des élèves aux lycées publics a été reformée en profondeur pour tenter de régulariser la composition sociale et le niveau scolaire moyen des élèves admis dans les lycées de la capitale. Pour atteindre cet objectif, une nouvelle sélection des lycées a été mise en place et le barème qui détermine les priorités des élèves a été modifié pour tenir compte de l'indice de position sociale (IPS) de leur collège d'origine. Les analyses proposées dans cette note montrent qu'en l'espace de deux ans, la réforme d'Affelnet a permis de faire reculer de 30 à 40 % la ségrégation sociale et scolaire entre les lycées généraux et technologiques publics de la capitale. Ces évolutions ne laissent cependant à plusieurs obstacles structurels qui freinent les progrès de la mixité dans les lycées parisiens, à commencer par l'absence d'intégration à Affelnet des établissements privés sous contrat.

- Pour renforcer la mixité sociale et scolaire dans les lycées publics de la capitale, l'accès de Paris a été mis en place à la rentrée 2021. Une nouvelle sélection des lycées a été introduit dans la procédure Affelnet un nouveau bonus d'affectation qui tient compte de l'indice de position sociale (IPS) du collège d'origine des élèves.
- En l'espace de deux ans, la réforme a entraîné une diminution de 39 % de la ségrégation sociale entre les lycées généraux et technologiques publics, et une diminution de 30 % de leur ségrégation scolaire par rapport au niveau constaté en 2019.
- À court terme, la réforme n'a pas entraîné de « fuite » vers le privé : des performances sociales de ségrégation équivalentes de la composition sociale, et des performances scolaires moyennes des élèves des lycées publics par rapport à ceux du privé.
- Plusieurs freins restent cependant à l'impact d'Affelnet à atteindre pleinement les objectifs qui lui ont été assignés : la concision insuffisamment élevée du secteur de recrutement de certains lycées, le statut ad hoc de certains formations et, surtout, le fait que les lycées privés sous contrat ne soient pas intégrés à la procédure.



Note n°89

Peut-on concilier ouverture sociale et excellence scolaire? Un premier bilan de l'intégration des lycées Henri-IV et Louis-le-Grand à la procédure Affelnet



Notes IPP

n°89

Février 2023

Pauline Chamouet
Julien Givert

ISSN 1959-0199

www.ipp.eu



Chiffres des politiques publiques (CPP) a été créé par l'IPP et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique avec l'École d'Économie de Paris et le Groupe des études nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP est à la disposition des auteurs et des utilisateurs de données quantitatives des politiques publiques en répondant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économétrie.

Àu début de l'année 2022, l'accès de Paris a été mis en place au régime d'exception qui permettait aux deux lycées publics les plus prestigieux de la capitale, Henri-IV et Louis-le-Grand, de recruter sur dossier leurs élèves de seconde sans passer par la plateforme d'affectation automatisée Affelnet. Pour apporter plus de transparence au processus d'admission dans ces lycées et accélérer leur ouverture sociale, une nouvelle procédure semi-automatisée a été mise en place pour les élèves parisiens de troisième qui souhaitent intégrer ces établissements à la rentrée suivante. Désormais, le traitement des dossiers de candidature s'effectue par l'intermédiaire de la plateforme Affelnet et les candidats sont classés en fonction d'un barème calculé à partir de leurs résultats scolaires (traités des compétences du socle et évaluations disciplinaires). Les places proposées dans chaque lycée sont ensuite attribuées selon un système de quotas : un taux minimum de boursiers est fixé pour chaque lycée et les places sont réparties en fonction de la composition sociale du collège d'origine (favorable, intermédiaire ou défavorable). L'analyse des données de gestion de l'accès de Paris montre que cette nouvelle procédure a permis de diversifier sensiblement le profil social et géographique des élèves qui ont intégré les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand à la rentrée 2022, sans pour autant entraîner de diminution du niveau scolaire des admis.

- Depuis la rentrée 2022, les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand ne recrutent plus leurs élèves parisiens de seconde sur dossier. Une nouvelle procédure a été mise en place qui attribue les places en fonction de trois critères : les résultats scolaires de 3^e, le statut de boursier ou critères sociaux et la composition sociale du collège d'origine des candidats.
- À l'issue de la première année de mise en œuvre de cette réforme, la diversité sociale a nettement progressé dans les deux lycées : le taux de boursiers a doublé par rapport à la rentrée 2021 et, parmi les admis parisiens, la part des élèves issus de collèges sociaux très défavorisés est passée de 84 % à 70%.
- La nouvelle procédure a également permis de régulariser la répartition géographique des admis parisiens : entre 2021 et 2022, la part des élèves issus de collèges socialement défavorisés de position sociale supérieure à 120 est passée de 64 % à 64%.
- Cette ouverture sociale et géographique ne s'est pas effectuée au prix d'une baisse du niveau scolaire moyen des admis : les performances aux épreuves écrites du baccalauréat des entrants de la rentrée 2022 étaient même légèrement supérieures à celles de la cohorte précédente.



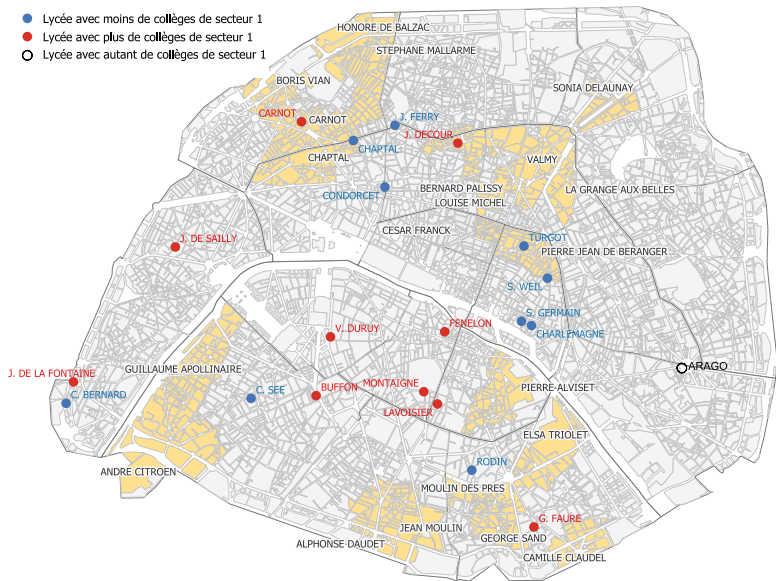
Affelnet-lycée : principaux changements en 2022

Affelnet-lycée : principaux changements 2022

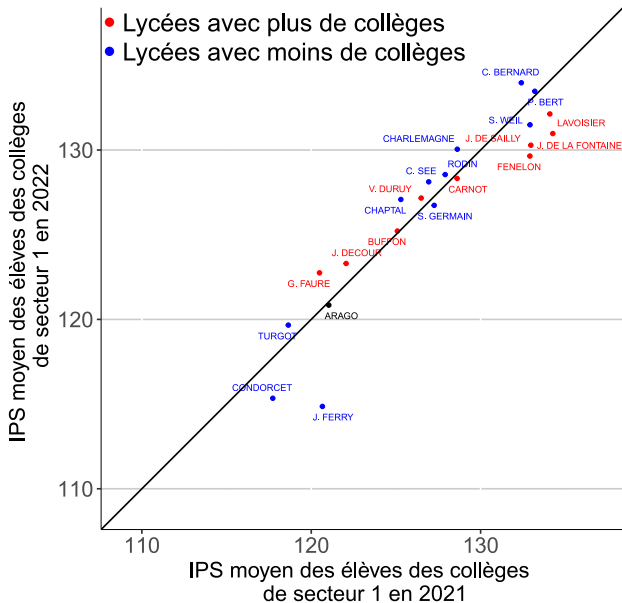
- Modifications de secteurs
- Actualisation des bonus IPS
- Mise en place d'une nouvelle procédure d'admission pour les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand (élèves parisiens)

Collèges et lycées concernés par des modifications de secteurs en 2022

- Lycée avec moins de collèges de secteur 1
- Lycée avec plus de collèges de secteur 1
- Lycée avec autant de collèges de secteur 1



Sectorisation 2022 vs 2021 : IPS des bassins de recrutement des lycées



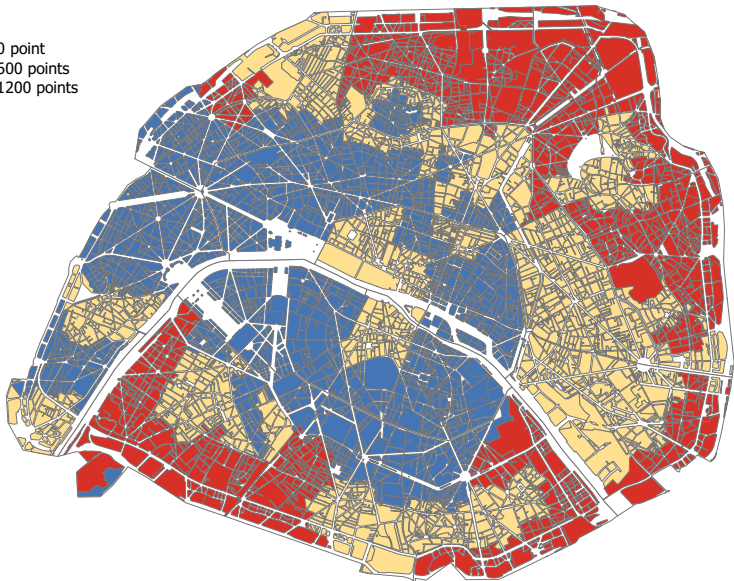
Affelnet 2022 : Collèges concernés par des changements de bonus IPS

- 0 → 600 points
- 600 → 1200 points



Affelnet 2022 : Bonus IPS par collège de sectorisation

- 0 point
- 600 points
- 1200 points




Bilan de la campagne d'affectation pour la rentrée 2022

Données et indicateurs

- **Données mobilisées :**

- Extractions anonymisées des bases Affelnet-lycée 2018 à 2022
- Base centrale SCOLARITE (MENJ-DEPP) : ensemble des élèves scolarisés dans les établissements du second degré publics et privés
- OCEAN-DNB (MENJ-DEPP) : résultats au DNB (2017 à 2022)

- **Indicateurs :**

- Origine sociale des élèves :
 - indice de position sociale (IPS) de l'élève 
 - statut de boursier sur critère sociaux
- Niveau scolaire des élèves :
 - moyenne au contrôle continu de 3^e, exprimée en rang centile (minimum : 0 ; maximum : 100)
 - résultats aux épreuves écrites du DNB (mathématiques et de français), exprimés en rang centiles

- **Indices de ségrégation** : ségrégation sociale (IPS) / scolaire (DNB)

Affelnet 2022 : statistiques générales

- **Amélioration du taux de satisfaction des vœux 1 :**

59 % en 2021 → 67 % en 2022

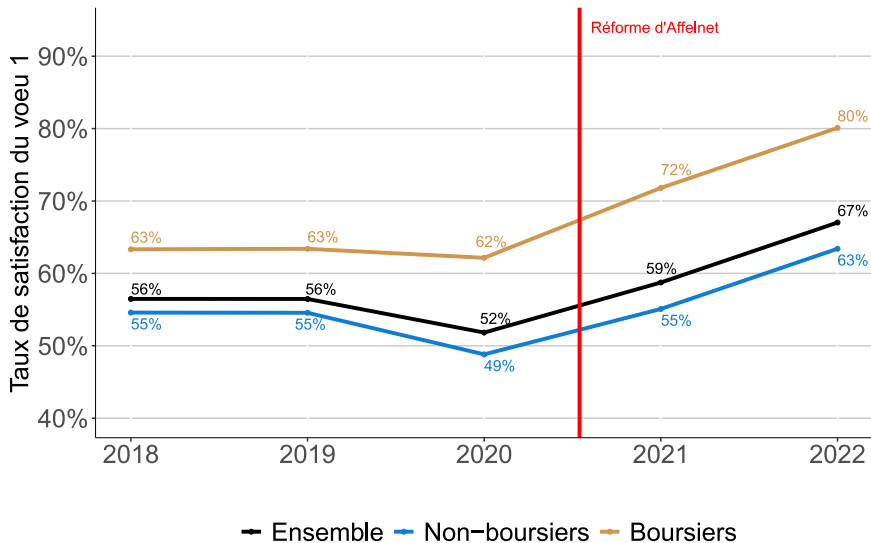
- **Diminution de la part d'élèves non affectés à l'issue du 1^{er} tour :**

3 % en 2021 → 2 % en 2022

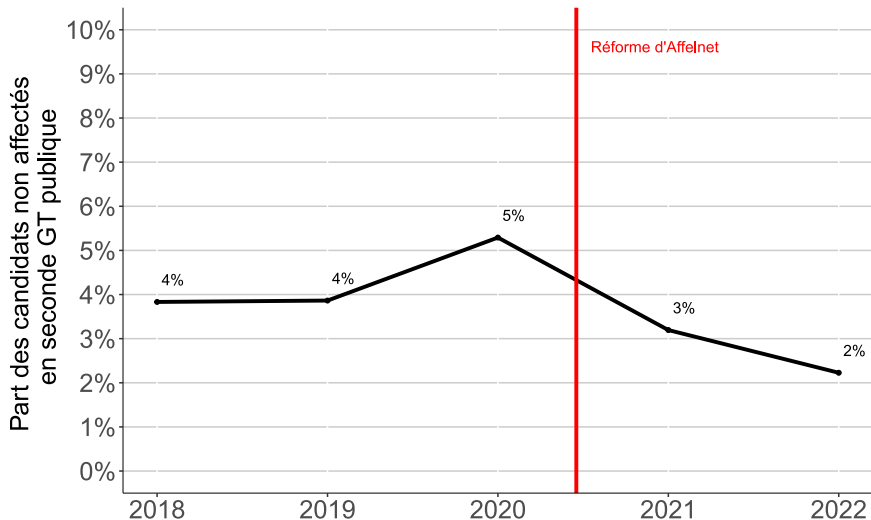
- **Facteurs explicatifs :**

- moins d'élèves dans la voie GT (−3 points entre 2021 et 2022)
- ajustements de secteurs → moins de pression sur certains lycées
- davantage d'élèves ont classé leurs 5 lycées de secteur 1

Taux de satisfaction des vœux 1, 2018-2022

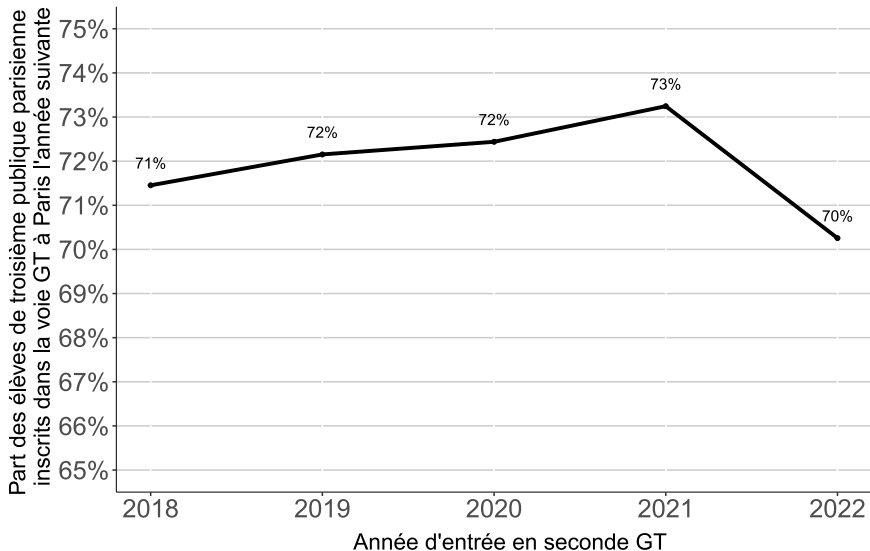


Proportion d'élèves non affectés à l'issue du 1^{er} tour

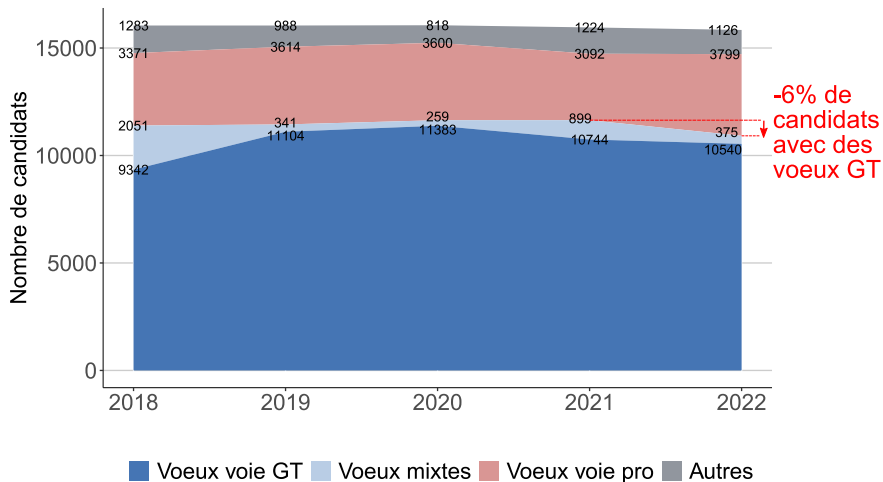


Source : Affelnet-Lycée 2018 à 2022.

Proportion d'élèves de 3^e (collèges publics) inscrits en seconde GT publique l'année suivante

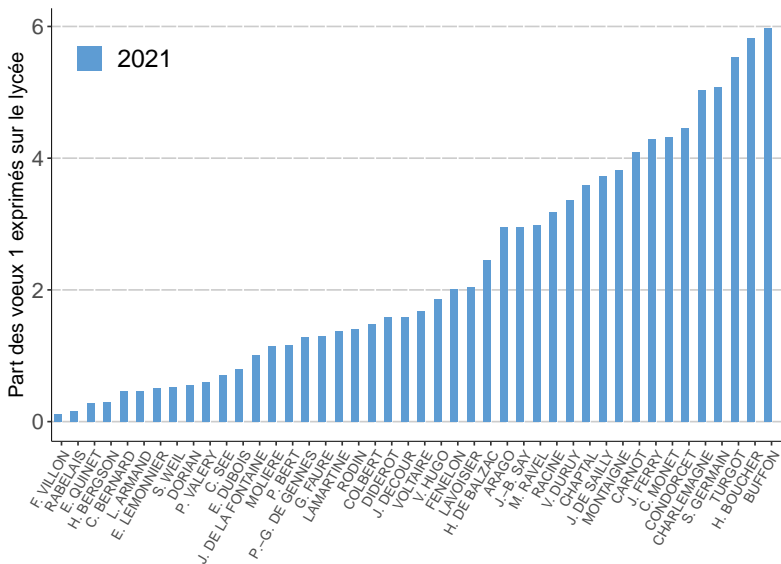


Nombre d'élèves ayant formulé des vœux dans Affelnet, 2018-2022

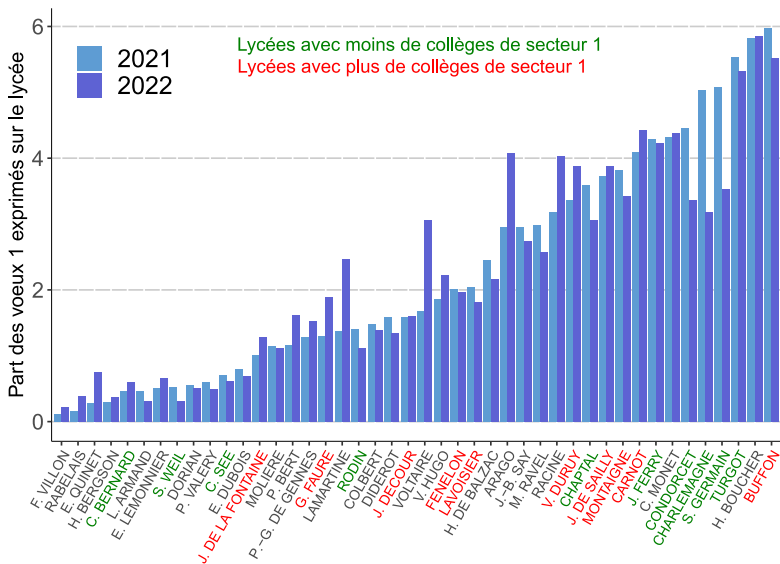


Source : Affelnet-Lycée 2018 à 2022.

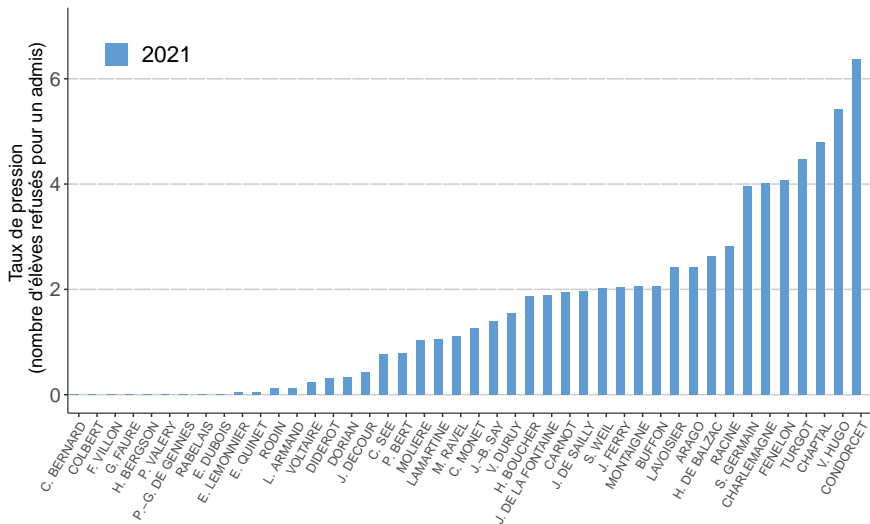
Répartition des lycées demandés en vœu 1



Répartition des lycées demandés en vœu 1

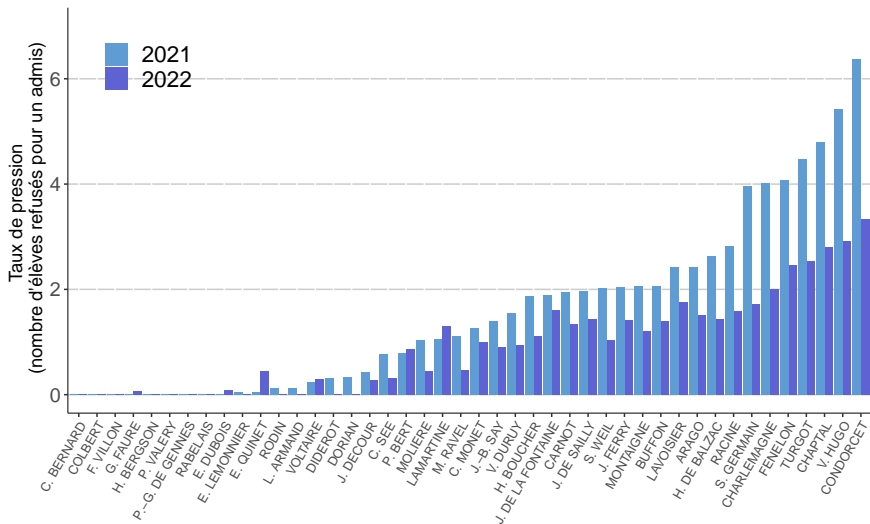


Taux de pression par lycée



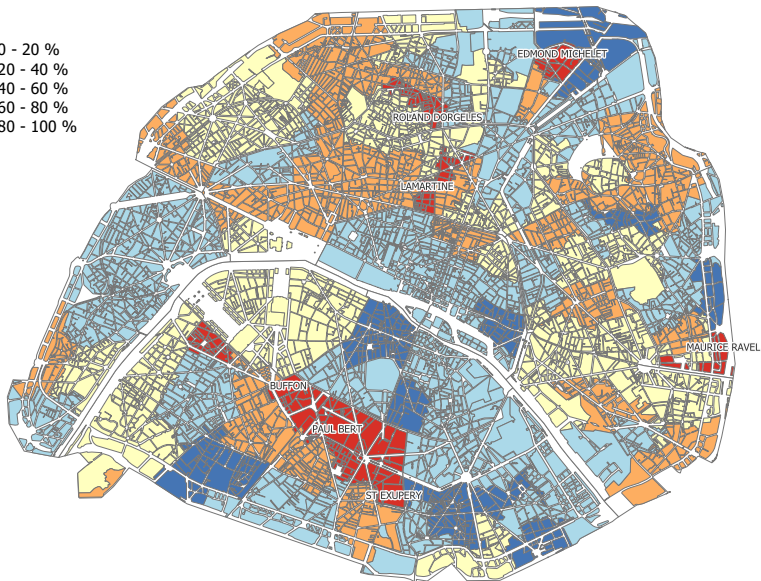
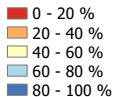
Source : Affelnet-Lycée 2021 et 2022.

Taux de pression par lycée

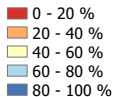


Source : Affelnet-Lycée 2021 et 2022.

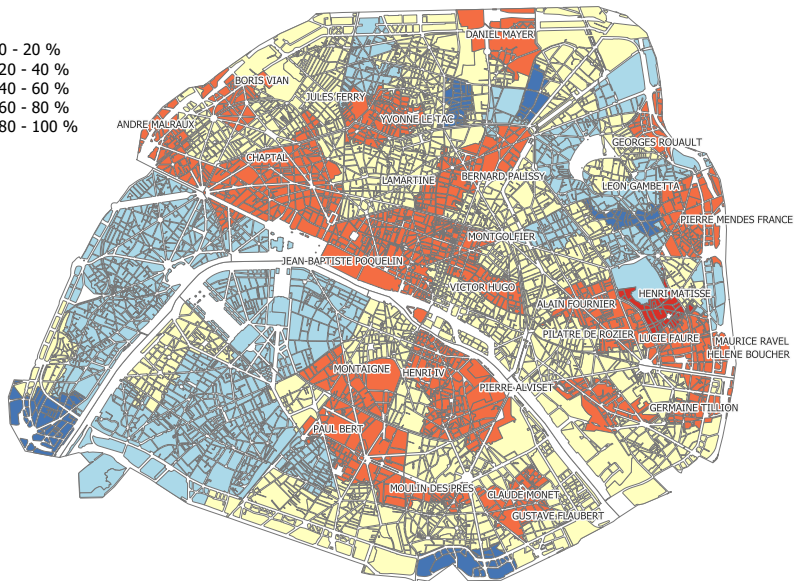
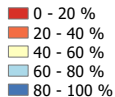
Affelnet 2021 : proportion d'élèves ayant fait 5 vœux de secteur 1



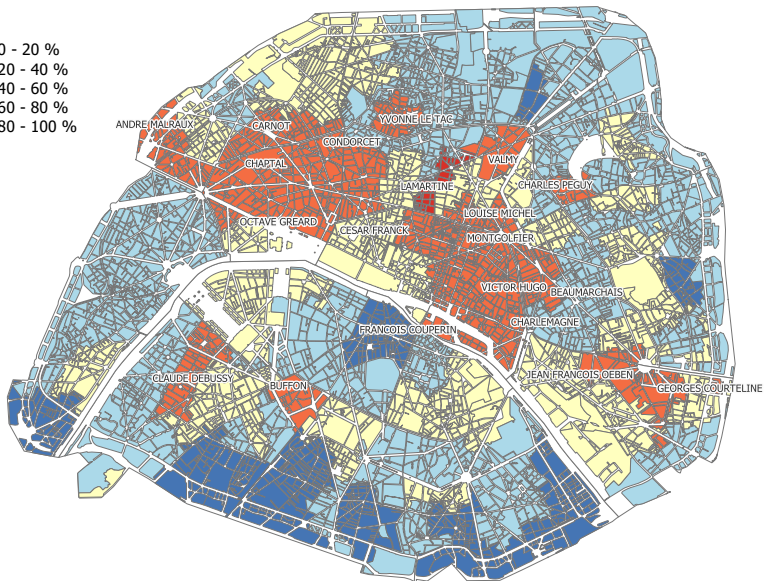
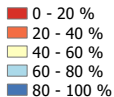
Affelnet 2022 : proportion d'élèves ayant fait 5 vœux de secteur 1



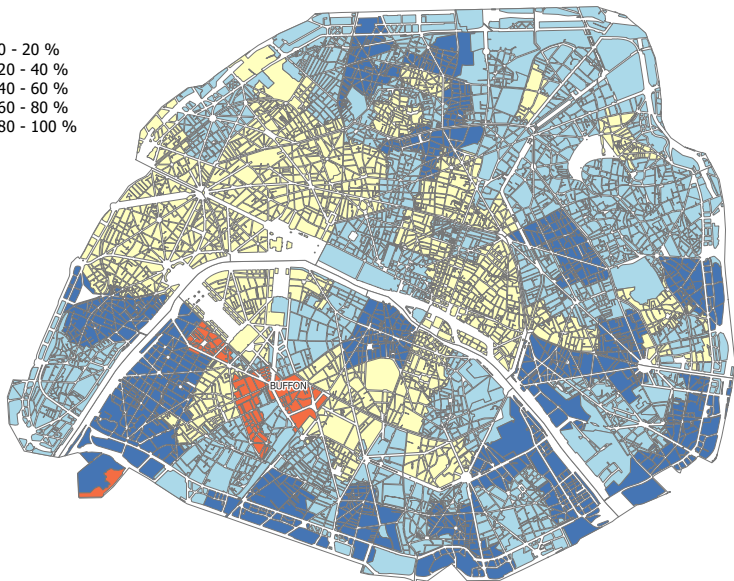
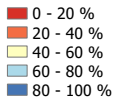
Affelnet 2020 : Proportion d'élèves affectés sur leur vœu au 1^{er} tour



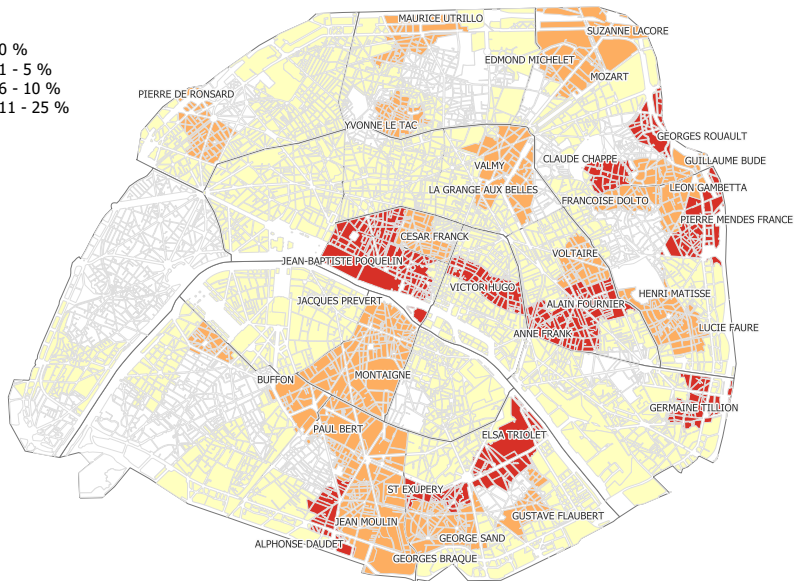
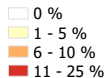
Affelnet 2021 : Proportion d'élèves affectés sur leur vœu au 1^{er} tour



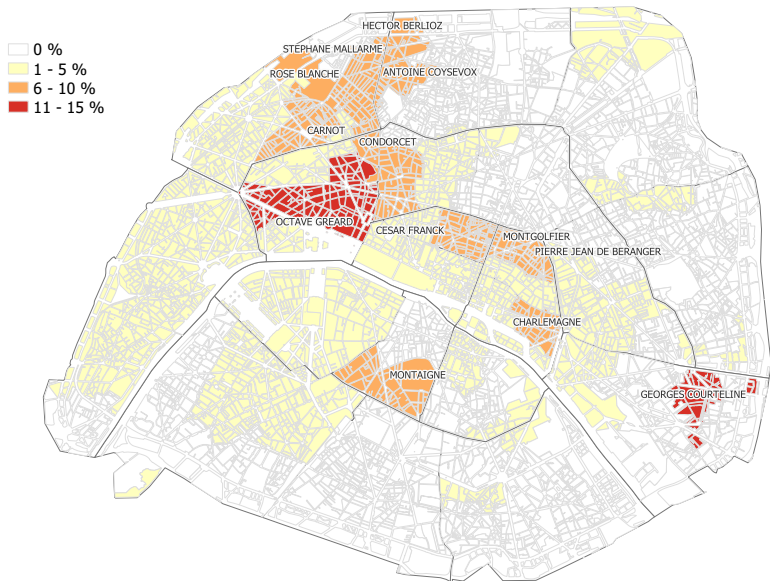
Affelnet 2022 : Proportion d'élèves affectés sur leur vœu au 1^{er} tour



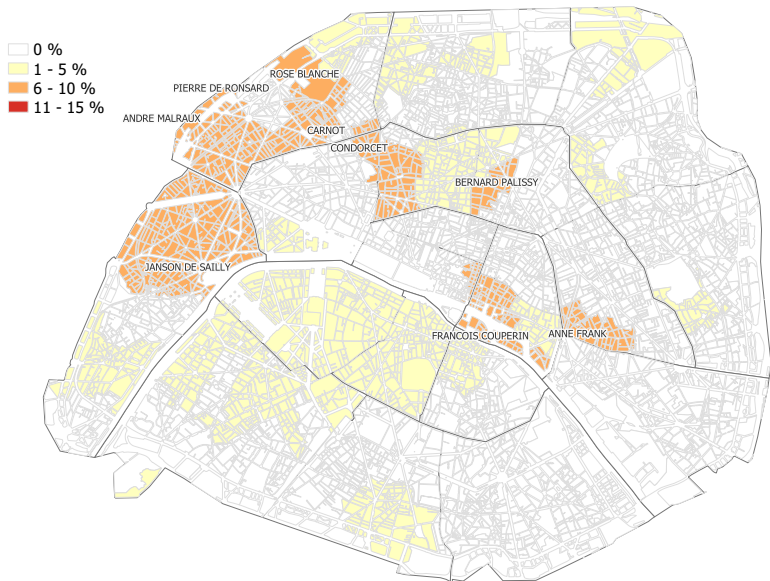
Affelnet 2020 : Proportion d'élèves non affectés à l'issue du 1^{er} tour



Affelnet 2021 : Proportion d'élèves non affectés à l'issue du 1^{er} tour



Affelnet 2022 : Proportion d'élèves non affectés à l'issue du 1^{er} tour

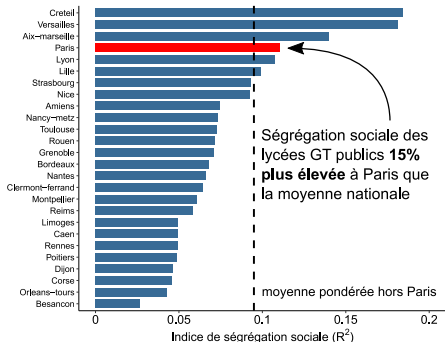


Évolution de la mixité sociale et scolaire

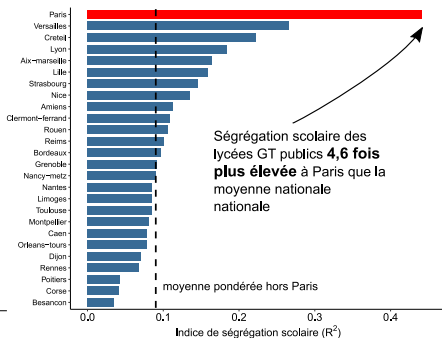
Ségrégation sociale et scolaire des lycées GT publics par académie

Rentrée 2019

Indice de ségrégation sociale



Indice de ségrégation scolaire

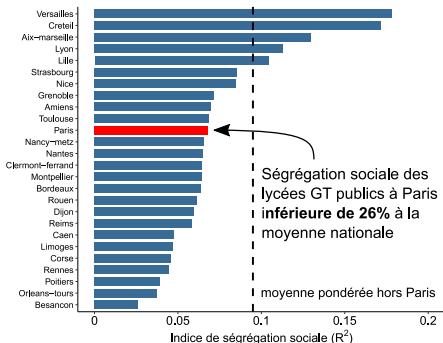


Source : Bases Scolarité et données DNB.

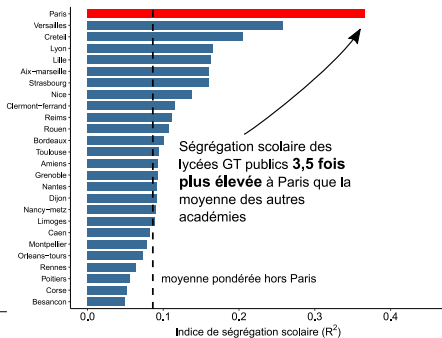
Ségrégation sociale et scolaire des lycées GT publics par académie

Rentrée 2022

Indice de ségrégation sociale



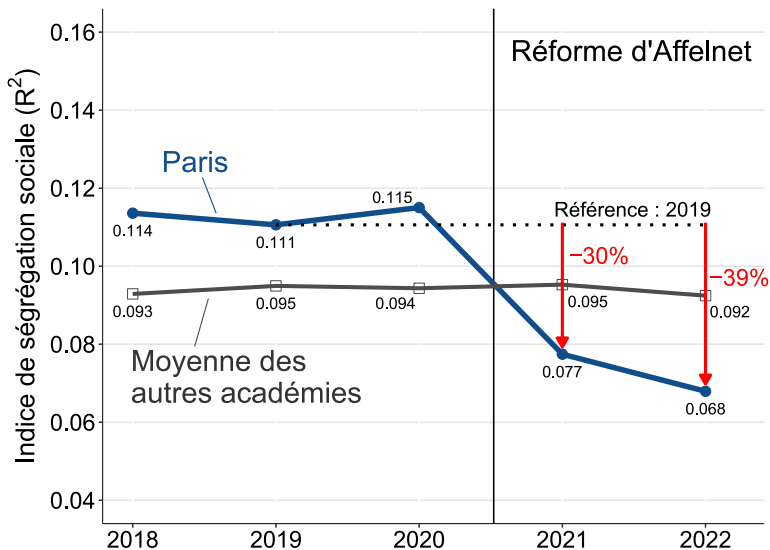
Indice de ségrégation scolaire



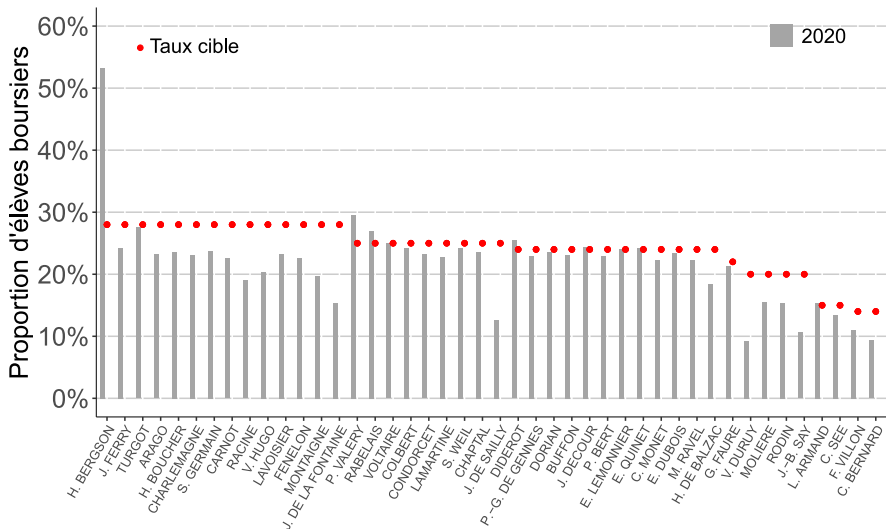
Source : Bases Scolarité et données DNB.

Mixité sociale

Indice de ségrégation sociale des lycées publics GT, 2018-2022

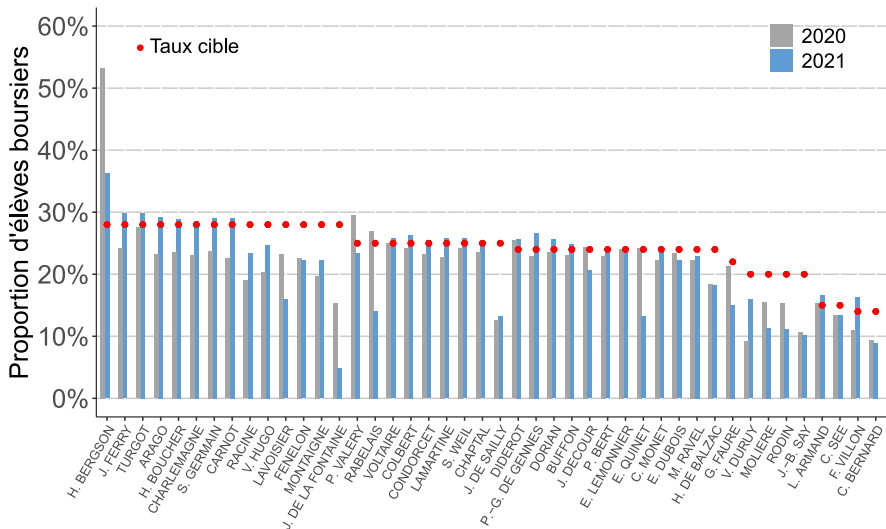


Taux cibles et taux observés de boursiers



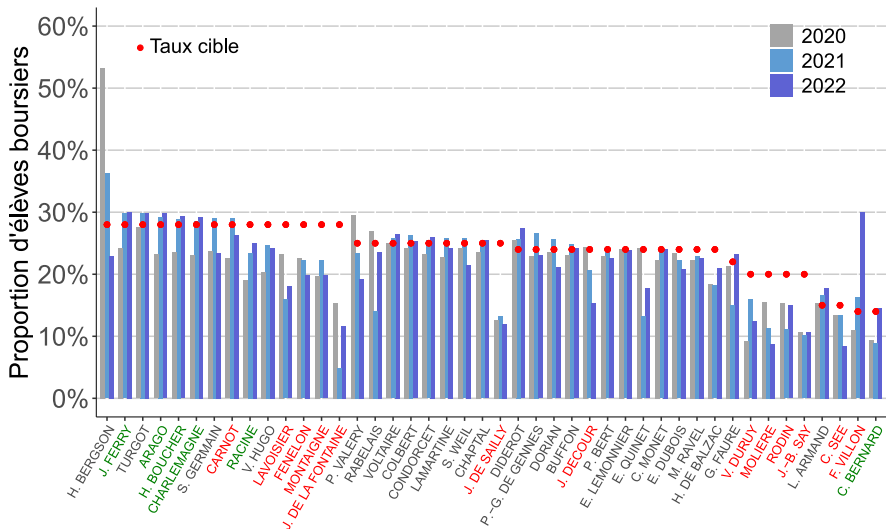
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Taux cibles et taux observés de boursiers



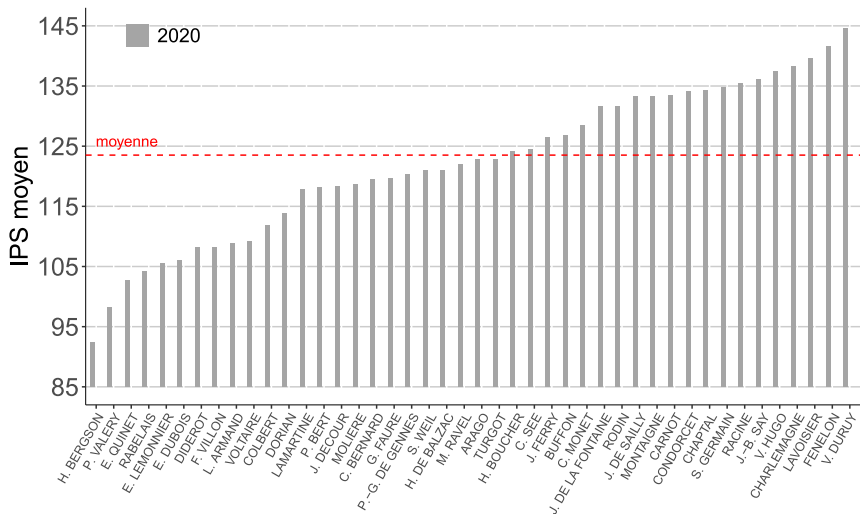
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Taux cibles et taux observés de boursiers



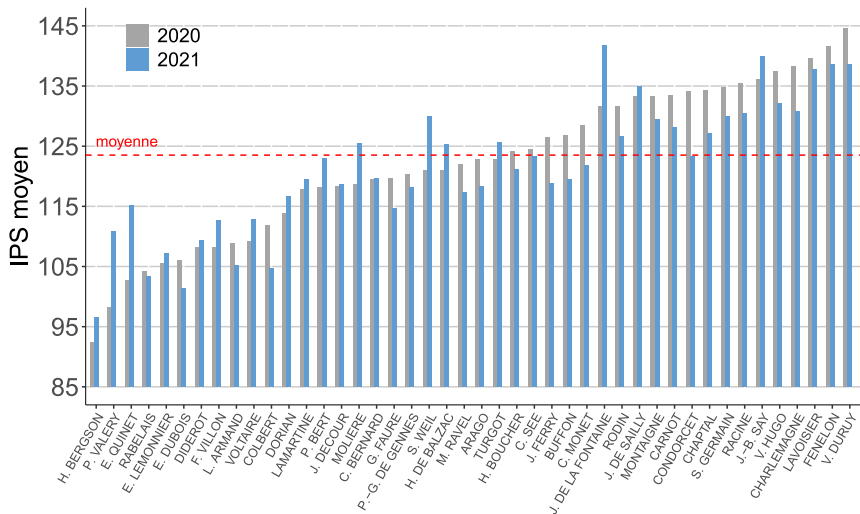
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Composition sociale des lycées GT publics : IPS moyen des admis



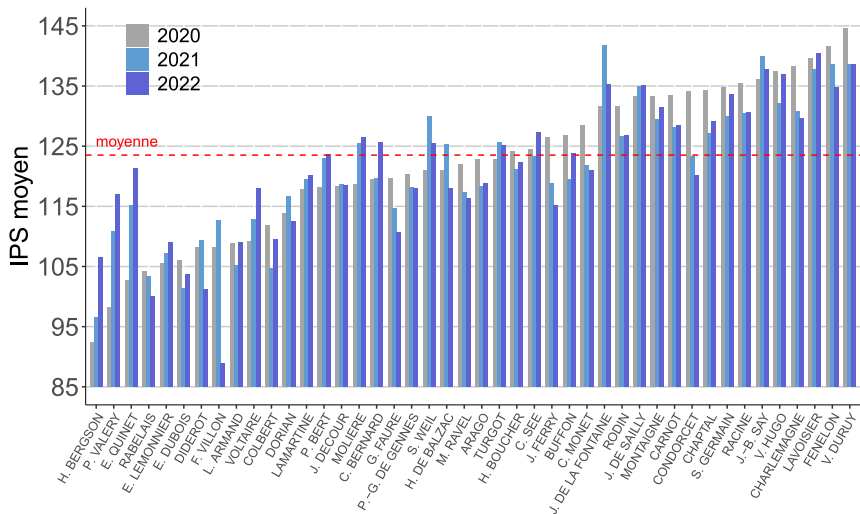
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Composition sociale des lycées GT publics : IPS moyen des admis



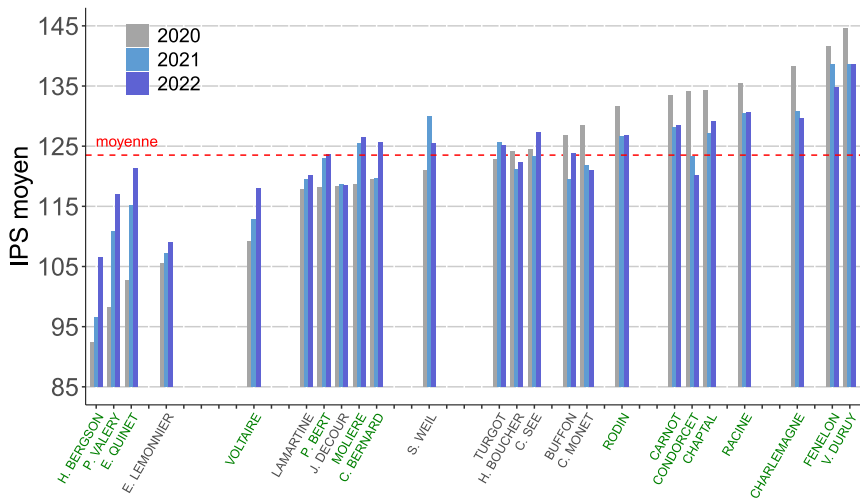
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Composition sociale des lycées GT publics : IPS moyen des admis



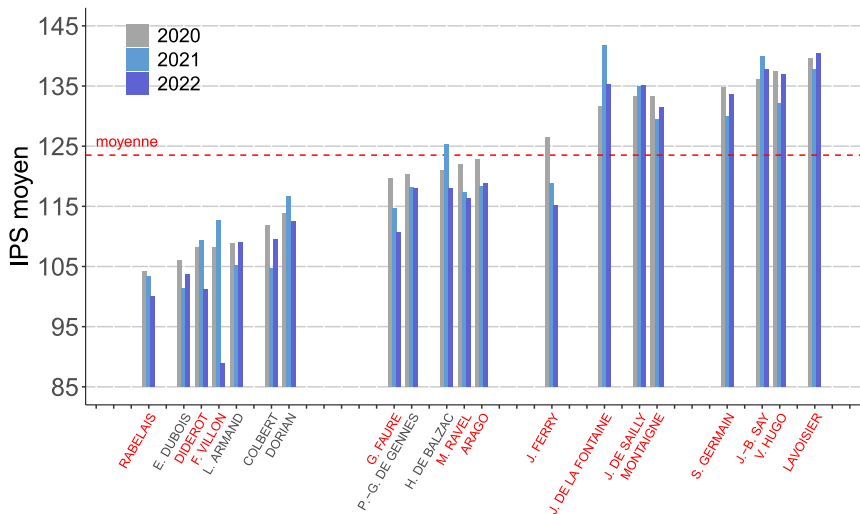
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Composition sociale des lycées GT publics : IPS moyen des admis



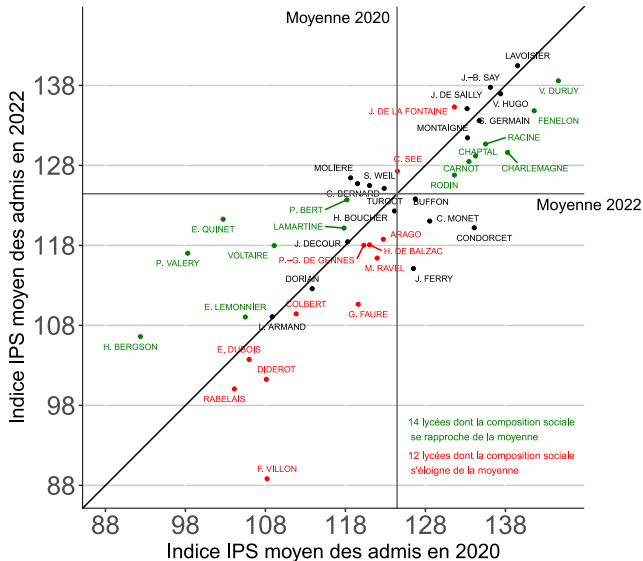
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Composition sociale des lycées GT publics : IPS moyen des admis



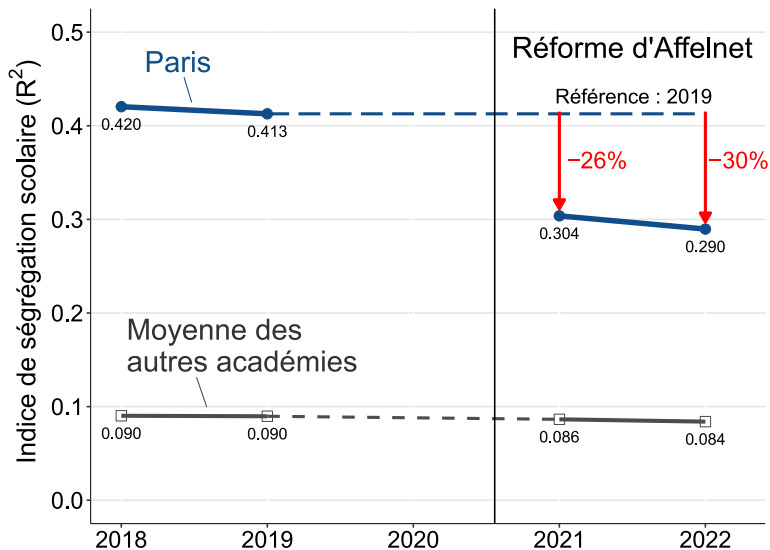
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

IPS moyen des admis par lycée GT public : 2022 vs 2020

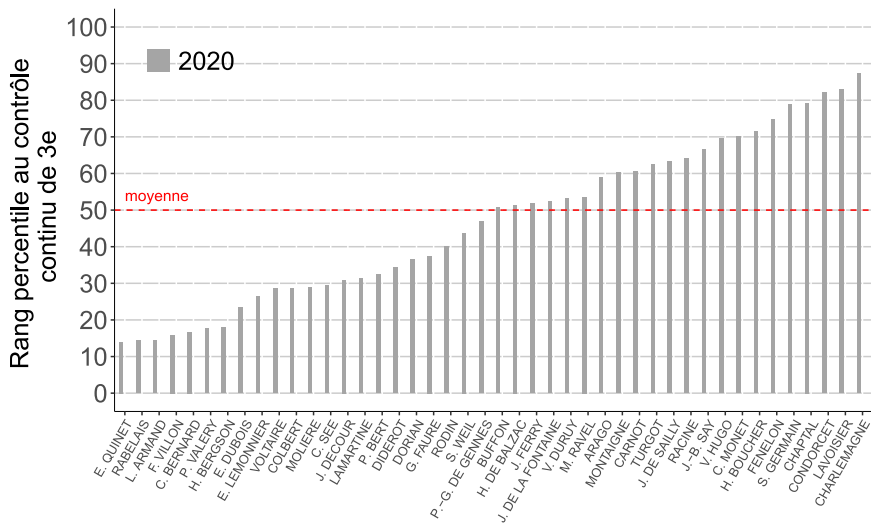


Mixité scolaire

Indice de ségrégation scolaire des lycées publics GT, 2018-2022

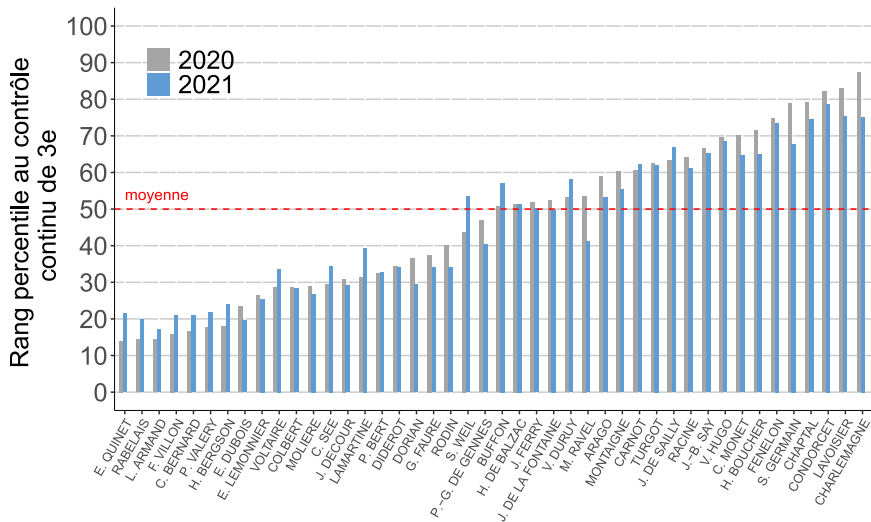


Niveau scolaire moyen des admis (contrôle continu de 3^e) par lycée



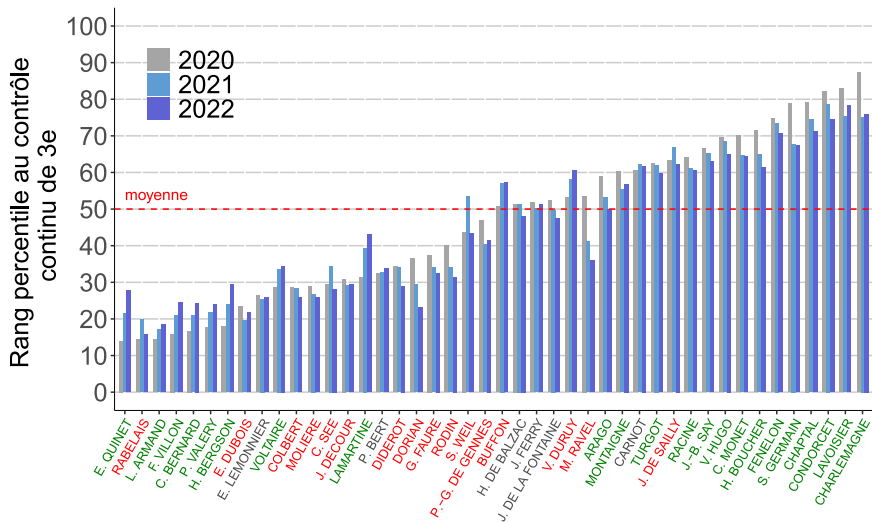
Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Niveau scolaire moyen des admis (contrôle continu de 3^e) par lycée

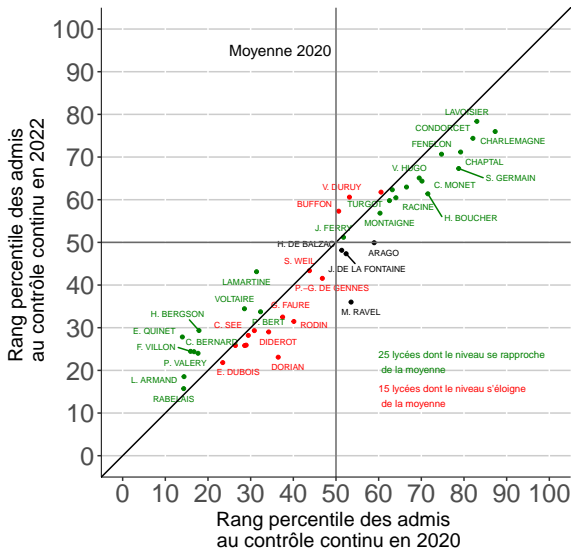


Sources : Affelnet-Lycée 2020 à 2022.

Niveau scolaire moyen des admis (contrôle continu de 3^e) par lycée

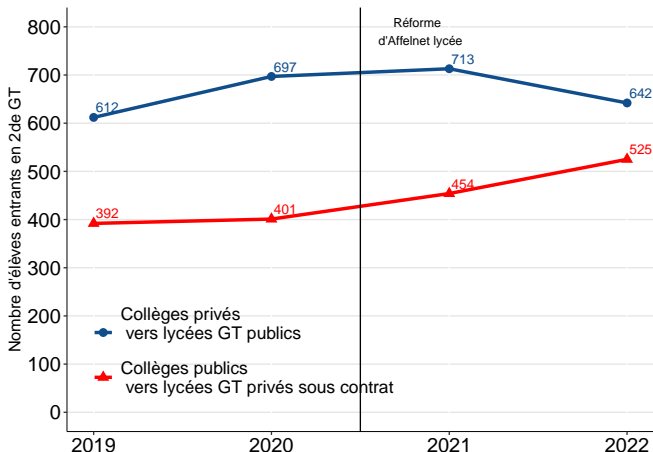


Niveau scolaire moyen des admis (contrôle continu de 3^e) par lycée



Flux public-privé

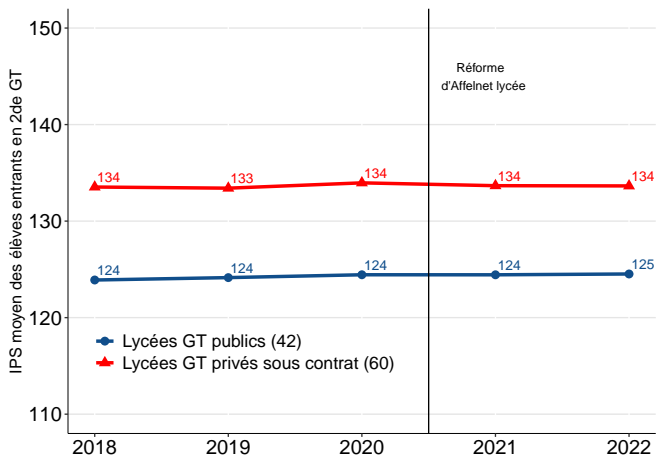
Flux public/privé à l'entrée en seconde GT



Sources : : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

La proportion de collégiens du public qui s'inscrivent dans un lycée GT privé est faible (3 à 4% par an) et ce flux qui reste inférieur à celui des collégiens du privé qui s'inscrivent dans un lycée public.

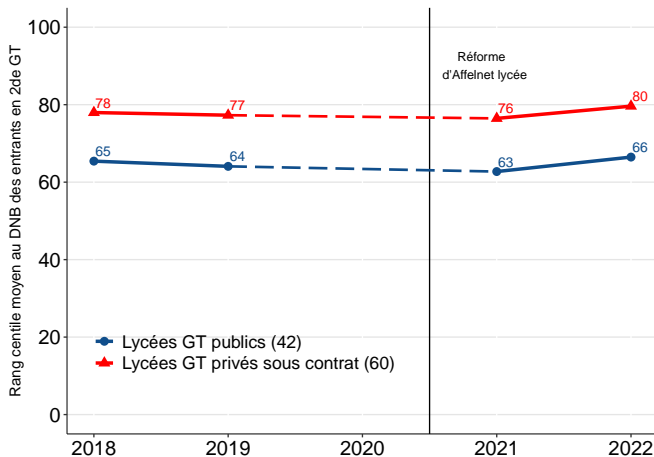
Evolution des écarts de composition sociale entre lycées GT publics et privés (IPS moyen des élèves de seconde GT)



Sources : : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Pas de creusement de l'écart de composition sociale entre lycées publics et lycées privés depuis la la réforme d'Affelnet

Evolution des écarts de performances au brevet entre lycées publics et privés (élèves de seconde GT)



Sources : Bases SCOLARITE et OCEAN-DNB(MENJ-DEPP).

Pas de creusement des écarts moyens de niveau des élèves entre lycées publics et lycées privés depuis la la réforme d'Affelnet

Focus sur les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand

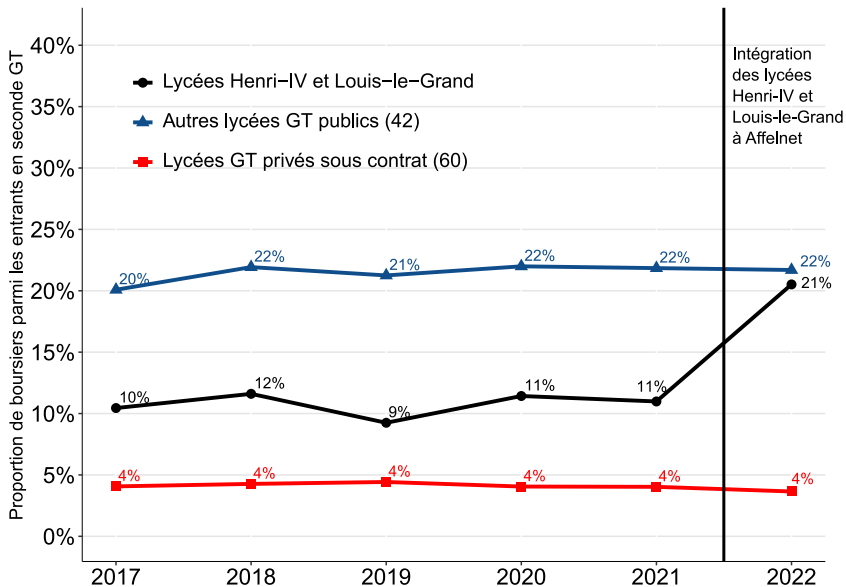
Focus sur Henri-IV et Louis-le-Grand

- **Nouvelle procédure d'admission** en seconde GT pour les élèves parisiens (70 % des admis à H4, 60 % à LLG)
 - Candidats classés en fonction de leur barème Affelnet (ex æquos départagés par moyenne horaire du contrôle continu de 3^e)
 - Admission des boursiers selon quotas fixés pour chaque lycée
 - Admission des non-boursiers sur les places restantes, en respectant des quotas IPS (collèges à IPS élevé/moyen/faible)

Quotas ajustés pour limiter écarts dans les barres d'admission + garantir admission des candidats avec barème Affelnet maximum

- **Quel impact sur le profil des admis dans les deux lycées ?**
 - profil social : % de boursiers, PCS des parents
 - collège d'origine : public/privé, catégorie d'IPS
 - niveau scolaire : notes aux épreuves écrites du DNB (maths/français)

Proportion de boursiers parmi les entrants en seconde GT, 2017-2022



Sources : : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

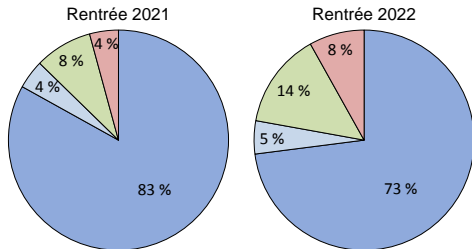
Proportion de boursiers parmi les entrants en seconde GT

	Henri-IV		Louis-le-Grand	
	2021	2022	2021	2022
A. Ensemble des inscrits				
% de boursiers	12 %	17 %	10 %	24 %
Nombre d'élèves	268	242	260	260
B. Élèves parisiens				
% de boursiers	8 %	14 %	8 %	22 %
Nombre d'élèves	191	185	157	158
C. Élèves non parisiens				
% de boursiers	21 %	28 %	13 %	27 %
Nombre d'élèves	77	57	103	102

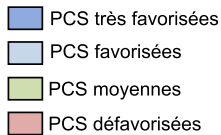
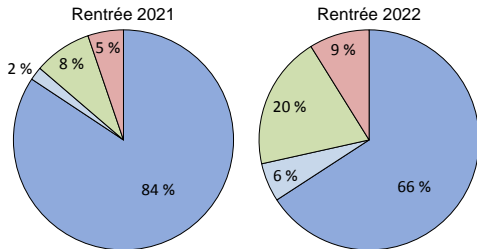
Sources : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Origine sociale des élèves parisiens de seconde GT

Lycée Henri-IV

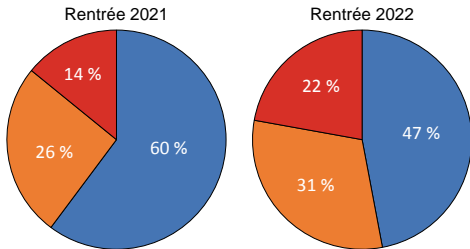


Lycée Louis-le-Grand

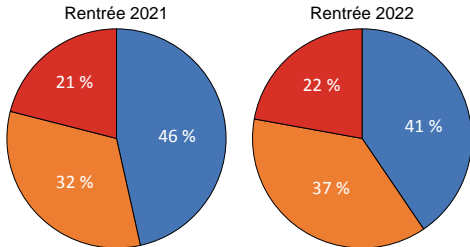


Collège d'origine des élèves parisiens de seconde GT

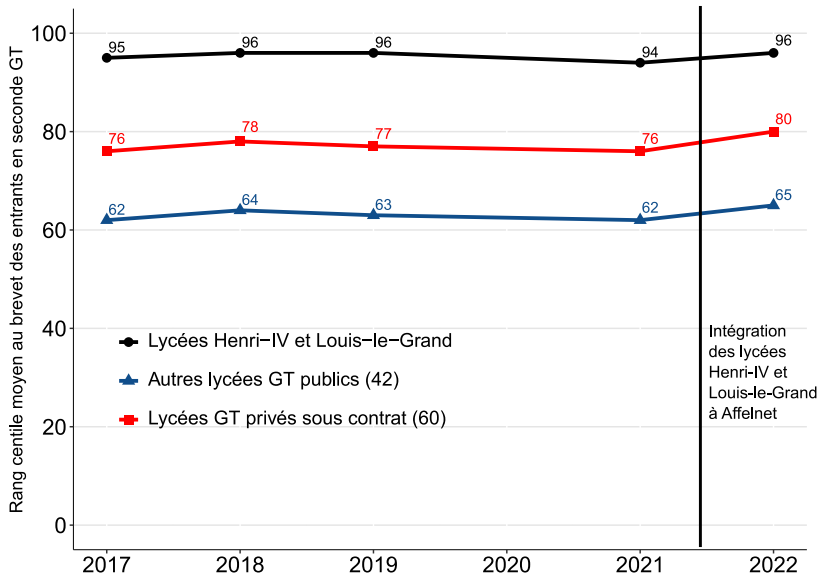
Lycée Henri-IV



Lycée Louis-le-Grand



Performances moyennes (rang centile) aux épreuves écrites du brevet des entrants en seconde GT, 2017-2022



Performances moyennes aux épreuves écrites du brevet des entrants en seconde GT

	Henri-IV		Louis-le-Grand	
	2021	2022	2021	2022
A. Ensemble des inscrits				
Rang centile moyen au DNB	93	95	96	96
Nombre d'élèves	268	242	260	260
B. Boursiers				
Rang centile moyen au DNB	90	94	93	93
Nombre d'élèves	32	41	26	62
C. Non-boursiers				
Rang centile moyen au DNB	94	96	96	97
Nombre d'élèves	236	201	234	168

Sources : Bases SCOLARITE et OCEAN-DNB (MENJ-DEPP).

Pistes de réflexion et recommandations

Pistes de réflexion

- **Difficultés d'affectation qui persistent pour certains collèges**

- faible accessibilité de certains lycées de secteur 1
- un petit nombre d'élèves ne peuvent accéder à aucun lycée de secteur 1

→ ajustements de secteurs pour réduire la pression sur certains lycées et s'assurer que chaque collège dispose d'au moins un lycée dont la capacité d'accueil n'est pas saturée

- **La mixité progresse insuffisamment dans certains lycées**

- lycées favorisés (ex : J. de Sully, Montaigne, Lavoisier)
- lycées socialement défavorisés (ex : Villon, Rabelais)

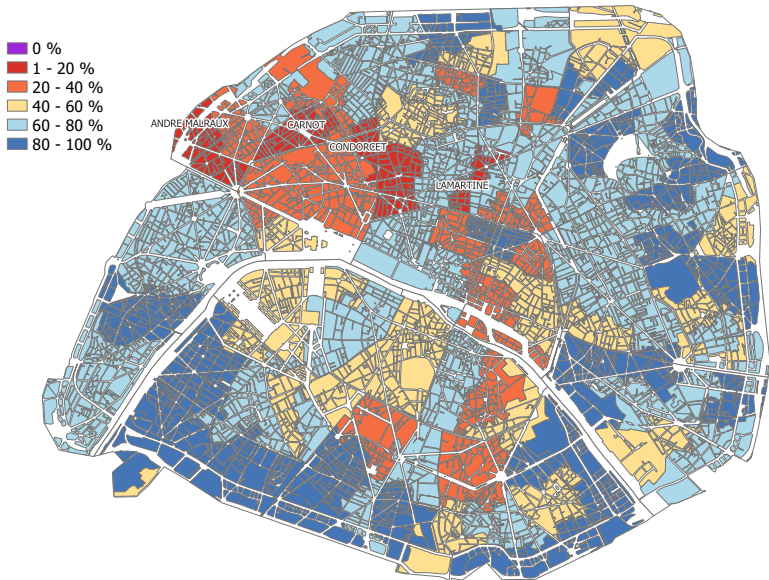
→ diversifier le bassin de recrutement de certains lycées + relocaliser les formations GT des lycées les plus défavorisés

- **Cursus à recrutement spécifique** limitent les progrès de la mixité dans certains établissements (ex : J. de Sully, J. de La Fontaine)

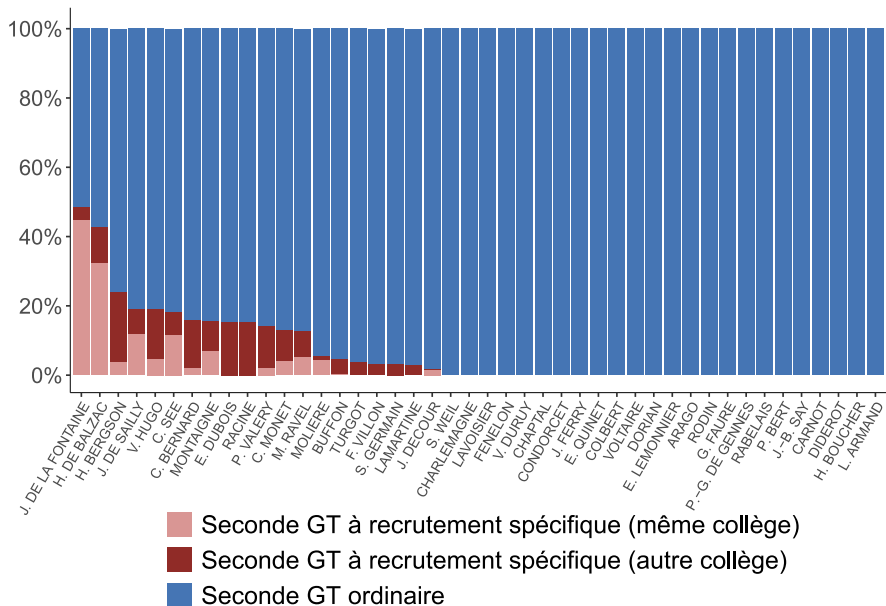
→ critères sociaux pour l'admission + relocalisation de certains cursus

- **Frein majeur : absence d'intégration des lycées privés à Affelnet**

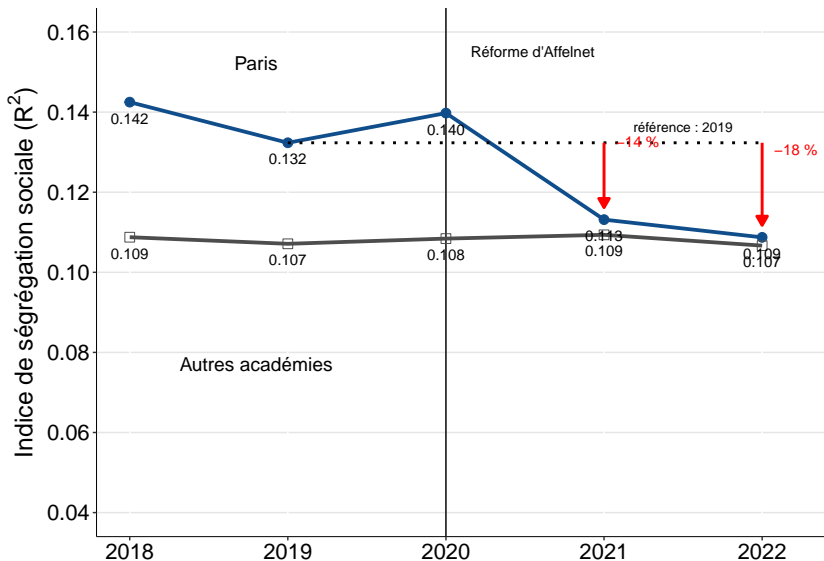
Affelnet 2022 : accessibilité du lycée de secteur 1 le plus attractif



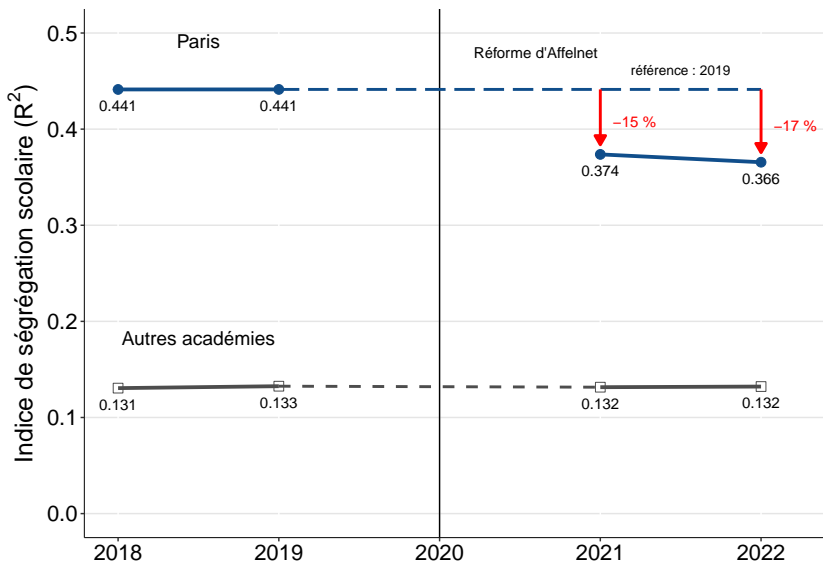
Proportion d'élèves admis dans des cursus à recrutement spécifique



Indice de ségrégation sociale : lycées GT publics + privés, 2018-2022



Indice de ségrégation scolaire : lycées GT publics + privés, 2018-2022



Références

Charoussat P., Grenet J., « La réforme d’Affelnet-lycée à Paris : une mixité sociale et scolaire en forte progression dans les lycées publics », *Notes IPP*, n° 88, Institut des politiques publiques, Paris, février 2023.

Charoussat P., Grenet J., « Peut-on concilier ouverture sociale et excellence scolaire? Un premier bilan de l’intégration des lycées Henri-IV et Louis-le-Grand à la procédure Affelnet », *Notes IPP*, n° 89, Institut des politiques publiques, Paris, février 2023.

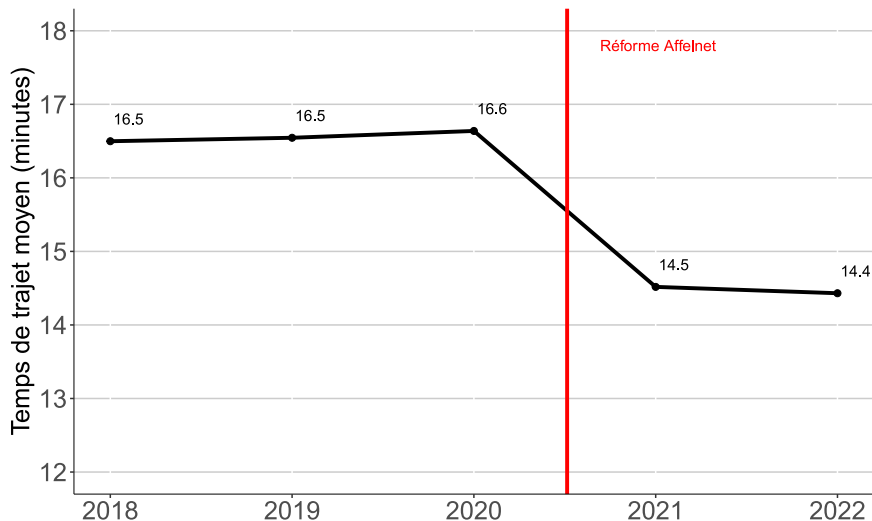
Annexe

Indice de position sociale en fonction de la PCS du responsable légal



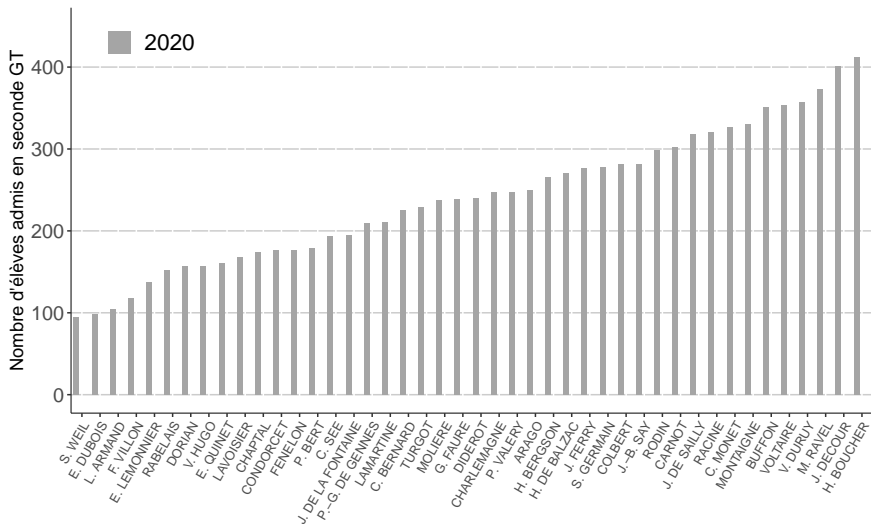
Source : Rocher, Thierry (2016), « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation et Formations*, n° 90, p. 5-27.

Temps de trajet moyen entre collège de secteur et lycée d'affectation



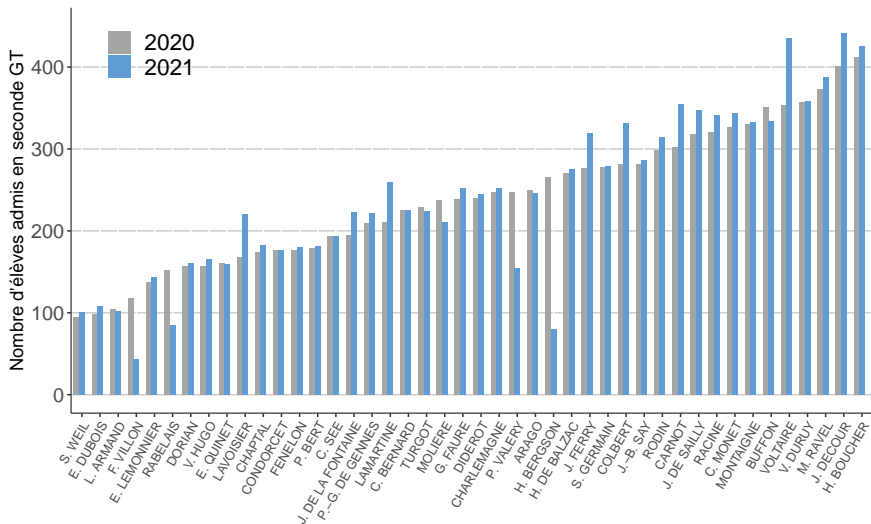
Source : Affelnet-Lycée 2018 à 2022.

Nombre d'admis par lycée GT public



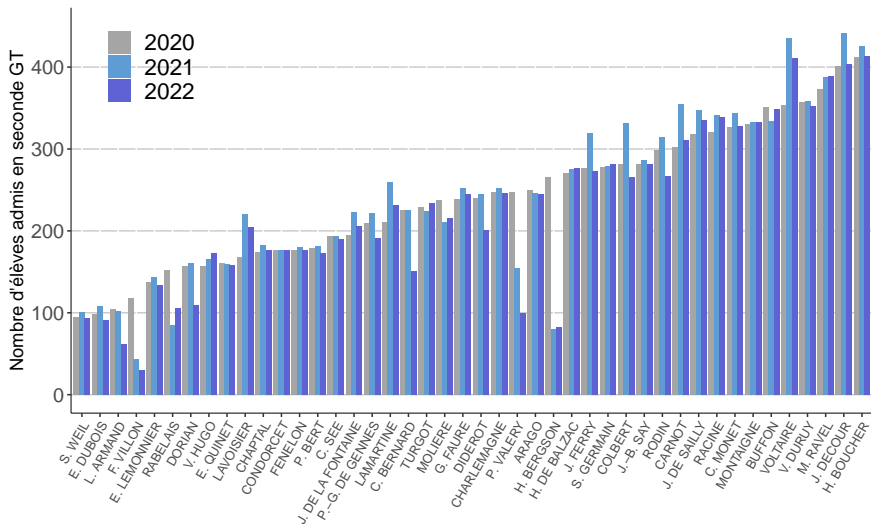
Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

Nombre d'admis par lycée GT public



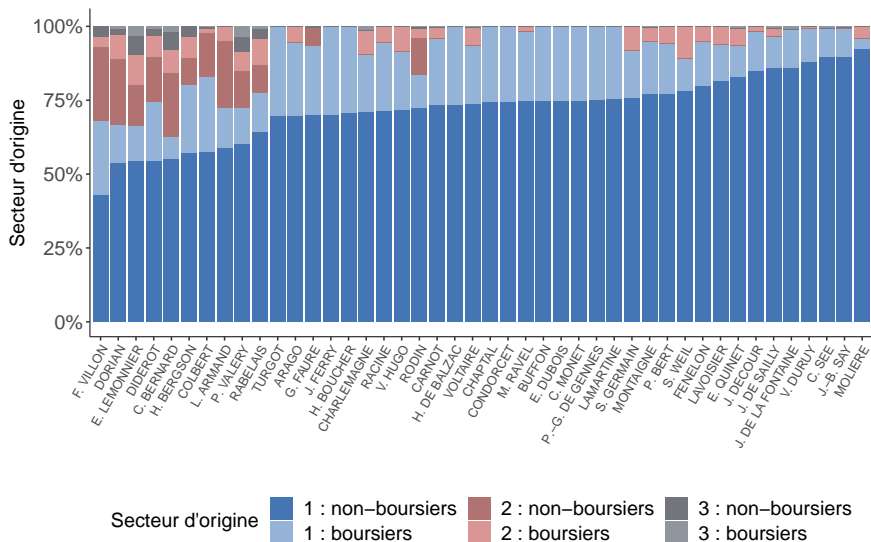
Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

Nombre d'admis par lycée GT public



Sources : Affelnet-Lycée 2020 et 2021.

Secteur d'origine des élèves admis en seconde GT par lycée



Champ : Élèves de 3^e scolarisés ou résidant à Paris en 2020-21, admis en 2nde GT ordinaire dans les lycées publics de la capitale à l'issue du 1^{er} tour de la procédure Affelnet 2021 et ayant un barème calculé (N = 9 643).

Source : Affelnet-Lycée 2021.